

Le Préfet de l'Aisne

**Le directeur académique des services de
l'Éducation Nationale**

à

Mesdames et Messieurs les Maires

du département de l'Aisne

Laon, le 12 novembre 2021

Objet : Passage au niveau 2 du protocole sanitaire de l'Éducation Nationale

A la suite de l'intervention du président de la République et dans un souci de prévention, les mesures de protection contre l'épidémie du SARS-CoV-2 sont renforcées dans l'ensemble des écoles et établissements du pays ; l'Éducation nationale met en application le niveau 2 du protocole sanitaire dès le lundi 15 novembre 2021.

Ainsi ces nouvelles mesures nationales rendent obligatoire le port du masque pour tous les élèves des écoles élémentaires. A l'extérieur, c'est le droit commun qui s'applique. Les règles relatives au port de masque par les adultes ainsi que le protocole de traçabilité restent inchangés.

Nous vous remercions de bien vouloir informer les familles de ces changements nationaux ; un temps d'adaptation sera bien entendu toléré en début de semaine prochaine.

À toutes fins utiles, vous trouverez en pièce jointe, pour rappel, le cadre de fonctionnement du protocole sanitaire de l'Éducation Nationale pour cette année scolaire, ainsi que le lien vers la foire aux questions :

<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

Les services de la préfecture et ceux de la direction des services départementaux de l'Éducation restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.


Hervé Sébille


Thomas Campeaux

Destinataires pour information :

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil régional,
Monsieur le Président du Conseil départemental,
Monsieur le Président de l'Union des maires de l'Aisne,
Mesdames et Messieurs les Sous-préfets.